



Projet Pédagogique
Accueil de Loisirs Périscolaire Montady
Organisateur 0340rg0072

INTRODUCTION

L'accueil de loisirs Périscolaire de Montady apporte une réponse sociale au besoin des familles, et offre à l'enfant un nouvel espace de vie et un lieu éducatif nécessaires à son épanouissement.

Le projet pédagogique est élaboré dans un premier temps par le directeur de l'accueil et, dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de la commune de MONTADY.

Il est une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement de l'accueil. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

Ce projet est la référence de base de l'animateur

1. Descriptif de l'accueil

Organisateur : Mairie de MONTADY
Monsieur Christian COULAUD
N° Contrat d'assurance : SMACL 6357k

Directeur de l'accueil : MUR Nicolas
Adjointes

- GALIBERT Muriel
- BRENON Séverine
- MARI Blandine

Public :

- **périscolaire** enfants scolarisés à Montady de 3 à 11 ans
- **Périscolaire mercredis** : enfants domiciliés à Montady et Maureilhan

Implantation : ALSH Montady
Avenue des Platanes
34310 MONTADY
☎ 04 86 11 28 03
centredeloisirs@montady.com

Fonctionnement : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h30 à 18h30. Le mercredi 7h30 à 18h30

Équipement:

Locaux: 1 bâtiment dédié par section

Section maternelle agrément PMI

2 salles d'activités

1 salle de repos pour le personnel

Sanitaires et douches adaptés aux moins de 6 ans

Section élémentaire

2 salles d'activités

Sanitaires

Espaces extérieurs:

Cour d'école, maternelle et espace réservé aux moins de 6 ans

Cour d'école élémentaire avec préau, Plateau sportif

Mercredis périscolaires, accès aux city-parks, dojo, aires de jeux.

2. L'équipe d'animation

L'équipe de l'accueil de loisirs est composée d'agents titulaires et d'animateurs recrutés en fonction des effectifs, dont :

- 1 directeur BEESAPT
- 3 adjointes à la direction BAFA
- 5 animateurs BAFA, BEESAPT, CAP Petite Enfance

Des animateurs contractuels peuvent faire partie de l'équipe en fonction de l'effectif des enfants.

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Chaque agent a pris connaissance et applique le projet pédagogique et d'activités. Des réunions hebdomadaires permettent l'adaptation des activités aux besoins des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

La discrétion, la réserve et la relation aux familles sont les valeurs primordiales appliquées dans le cadre de l'accueil.

2.1 Rôle de l'équipe d'animation

Auprès des enfants

- Elle est garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Elle est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Elle sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Elle est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Elle sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Elle gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Elle respecte l'enfant en tant qu'individu à part entière au sein d'un groupe.
- Elle fait part à la direction des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Elle connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

- Elle est cohérente dans son attitude et son comportement vis-à-vis des enfants et de ses collègues.
- Elle fixe les points négociables et non négociables en accord avec la direction.

Avec ses collègues

- Elle respecte ses collègues.
- Elle sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Elle participe activement aux réunions de préparation.
- Elle accepte la remise en question et a un positionnement sur son action.
- Elle respecte le travail de l'autre (personnel de service, prestataires, etc. ...)

Avec les parents

- Elle échange avec les parents sur la journée de leur enfant.
- Elle sait répondre à des demandes d'organisation ou elle sait orienter vers les personnes concernées.
- Elle est présente aux moments de l'accueil et/ou du départ.
- Elle rassure les parents de façon positive sans dramatiser.

2.2 Rôle de la direction

- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (partenaires extérieurs, municipalité, parents...).
- Elle a un rôle de formation des animateurs.
- La direction est garante de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que de son équipe.
- Elle se doit d'être conforme aux lois en vigueur ainsi qu'à la réglementation Jeunesse et Sport et de la PMI.
- Elle prendra toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire et de faire appliquer les projets éducatifs et pédagogiques.

C'est pourquoi, elle veillera à informer l'équipe de tout changement.

La direction s'engage à informer les animateurs et les familles des projets éducatifs et pédagogiques de la structure et des activités proposées.

Elle gère l'équipe d'animation et se donne les moyens d'être présente sur le terrain afin d'évaluer le travail accompli et de mieux cibler les besoins de l'équipe. Elle veille à rester disponible pour les enfants, l'équipe et les parents. Elle gèrera les différents conflits que ce soit entre animateurs ou même avec les enfants. Elle n'oubliera pas son rôle formateur dès que cela est nécessaire. Elle s'assurera que, chaque animateur puisse et sache s'informer quant à son rôle d'animateur. Elle leur fera partager ses différentes expériences et saura les diriger et les guider dans leurs choix.

3. Les objectifs

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques
• Assurer la sécurité physique, Sanitaire, affective et morale de chaque enfant • Favoriser une construction Sereine de soi (de l'être) • Favoriser une prise en compte De l'environnement et son respect (développement durable) • Contribuer à la préparation de Futurs adultes responsables • Ouvrir l'esprit des enfants au Monde qui les entoure Notamment dans les domaines Artistiques, culturels et sportifs, • Permettre aux enfants de S'exprimer, de participer Activement à la vie de leur groupe • Apprendre aux enfants le Respect de soi et des autres	1/ Développer la confiance 2/ Faciliter la socialisation 3/ Favoriser l'autonomie 4/ Permettre l'épanouissement

4. Déroulement d'un accueil type

Le matin :

Heures	Organisation de l'équipe	Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
De 7h30 à 8h25	✓ Accueil spécifique du matin proposé aux familles avec 1 directeur et 1 animateur, dans la salle périscolaire. ✓ Activités libres et au choix : jeux calmes, de société, musique douce, dessins, discussions.	✓ Favoriser le lien avec les familles ✓ Respecter le rythme biologique de l'enfant (réveil en douceur) ✓ Favoriser la relation d'échanges avec les parents ✓ Sécuriser les parents et l'enfant en les accueillant ✓ Donner libre choix à l'enfant dans ses activités	✓ Il écoute ✓ Il sécurise les enfants et les parents ✓ Il est accueillant et souriant ✓ Il discute avec l'enfant ✓ Il rassure et apaise ✓ Il fait respecter le matériel, les locaux ✓ Il recense au fur et à mesure les enfants sur la fiche de présence. ✓ Il propose des activités libres, calmes ou de société
De 8h25 à 8h35	✓ Rassemblement des enfants ✓ Rangement du matériel	✓ Orienter l'enfant vers sa classe ✓ Accompagner les maternelles jusqu'à l'enseignant	✓ Il sécurise l'enfant ✓ Il transmet les informations données par les parents

Le soir : à 16h30

Un temps de goûter est proposé, pour tous les enfants, dès leur sortie de l'école. Celui-ci est (tiré du sac) fourni par les familles.

Heures	Organisation de l'équipe	Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
De 16h30 à 17h15	Sortie des classes Accueil des enfants. Prise du goûter. Début des activités et ateliers	✓ Faire respecter les règles de vie collective, d'hygiène et de sécurité ✓ Accueillir l'enfant dans un cadre familial et rassurant. ✓ Faire respecter l'environnement.	✓ Il fait respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de vie collective. ✓ Il sécurise et accueille les enfants. ✓ Il dirige les enfants ou les accompagne sur les lieux d'activités. ✓ Il veille au bon déroulement du goûter et à ce que chacun ait de quoi manger. Il pallie au manque si besoin. ✓ Il est le lien avec les intervenants et les parents.

17h15/30 À 18h00/15	Lancement et déroulement des activités et ateliers ou jeux libres	✓ Offrir la possibilité au plus grand nombre de participer à des activités diverses et variées. ✓ Favoriser l'expression de chacun. ✓ Permettre de laisser jouer librement.	✓ Il prépare des activités et ateliers. ✓ Il anime et fait vivre les activités.
18h00/15 À 18h30	Jeux calmes en attendant les parents.	✓ Favoriser le dialogue avec la famille ✓ Favoriser le	✓ Il organise le départ des enfants ✓ Il vérifie que l'enfant ait ses

		départ des enfants dans le calme.	vêtements ✓ Il échange avec les parents et les enfants.
--	--	-----------------------------------	--

4.1 Accueil type journée mercredi / le goûter est fourni par l'accueil de loisirs

7h30- 9h30 Accueil des enfants : jeux libres et/ou dirigés		
Un groupe en activité sportive	Un groupe en activité manuelle ou culturelle	
Retour au calme avec des jeux calmes		
12h-13h REPAS cuisiné par les cuisines municipales		
13h-14h Temps calme		
13h00-15h30 Sieste pour les plus petits ou les enfants qui souhaitent se reposer	Un groupe en activité sportive	Un groupe en activité manuelle ou culturelle
16h00-16h30 GOÛTER fourni par l'accueil de loisirs		
16h30-18h30 Départ échelonné des enfants		
Ateliers divers libres et/ou dirigés		

4.2 Les activités

2 types d'activités sont mis en place :

- les activités dites manuelles et/ou culturelles : fabrication d'objets et jeux de réflexion
- les activités plutôt physiques : jeux et grands jeux extérieurs, rondes et chants, ateliers de motricité

Toutes ces activités sont encadrées par les animateurs

4.3 Le déroulement d'une activité

Les animateurs préparent un projet. L'équipe veillera à satisfaire les différents besoins de l'enfant en s'adaptant à l'âge. Les activités doivent être cohérentes et présenter une évolution logique (notion de projet).

L'animateur doit préparer son activité à l'avance. Il s'organisera quant au choix du lieu où se déroulera son activité, à la préparation du matériel. Il explique ensuite les consignes et il donne aux enfants le matériel nécessaire. L'animateur veillera au bon déroulement de son activité.

En fonction des capacités du public

- **Faire faire** : L'animateur donne les consignes, le matériel nécessaire, le modèle. L'enfant est alors dans une phase d'apprentissage et de reproduction.
- **Faire avec** : L'animateur donne tous les outils aux enfants et les laisse gérer leur activité, tout en les aidant, et donc participe à la réalisation de l'activité.
- **Laisser faire** : L'animateur met le matériel à la disposition des enfants. Il leur donne une ligne conductrice puis les enfants gèrent leur activité selon leur goût. L'animateur reste à leur disposition au cas où l'enfant le solliciterait.

Les 4 attitudes de l'animateur

- **Faire jouer** les enfants en leur organisant un jeu.
- Donner **à jouer** en mettant à disposition un lieu, du matériel, et en proposant un cadre. Le jeu se développe au gré des enfants.
- **Laisser jouer** en les laissant organiser leur jeu.
- **Jouer avec** eux en devenant un joueur à part entière.

4.4 Gestion du matériel

- Le matériel mis à la disposition des enfants en manipulation libre devra être respecté par les enfants qui l'utilisent.
- Le matériel dans les salles est géré par les animateurs et placé sous leur responsabilité.
- Un affichage visuel pour le rangement favorisera l'autonomie des utilisateurs.

5. Les relations

5.1 Règles de vie

L'équipe élabore les principales règles de vie que tous s'engagent à respecter et à faire respecter.

Il s'agit d'établir une cohérence en son sein ce qui permettra d'apporter des repères de stabilité aux enfants.

Il faut donner tous les outils nécessaires à l'enfant pour le guider dans son développement personnel et collectif tout en lui fixant des limites. Il doit savoir ce qu'il peut et ne peut pas faire.

L'équipe veillera à adapter de façon réfléchie son attitude et son langage.
respect du matériel mis à disposition pour les enfants ou pour l'équipe ; respect des autres.

Le respect des horaires .

5.2 Sanction

Une sanction est la conséquence positive ou négative d'un acte.

L'enfant respecte les règles de vie :

- les animateurs valorisent l'enfant en lui faisant comprendre qu'il a bien agi sans surévaluer.
- Ne pas lui mettre de pression en le citant comme exemple face au groupe.

L'enfant ne respecte pas les règles de vie :

- Adapter la sanction en fonction de la règle transgressée. Il faut que l'équipe se soit concertée auparavant pour être cohérente.
- Lui faire prendre conscience de la règle transgressée, le faire réfléchir au pourquoi de cette erreur et comment y remédier.
- L'enfant ne doit pas être rabaissé ou humilié, et encore moins devant le reste du groupe ; régler le problème à l'écart de ce dernier.

La sanction a un but pédagogique, elle se décline en plusieurs étapes :

- Déterminer la ou les fautes commises par l'enfant.
- Définir le degré d'importance de la ou des fautes.
- Sensibiliser l'enfant à ces fautes.
- Expliquer à l'enfant qu'il doit réparer sa ou ses fautes.
- Établir une sanction en lien avec la ou les fautes commises.

5.3 Relation animateurs/enfants

L'équipe veillera au bon déroulement de la journée des enfants tant dans les moments de la vie quotidienne que pendant les activités. Elle s'assurera que les enfants trouvent une réponse à leurs attentes. Elle fera attention à ne jamais dévaloriser un enfant seul ou au sein d'un groupe. Ils ne critiqueront pas une activité ou une attitude lors d'un jeu, même s'ils pensent que l'enfant pourrait faire autrement. Les animateurs leur apporteront tous les outils nécessaires au bon déroulement de l'activité ou du jeu.

L'équipe se doit d'avoir une tenue correcte, de langage et de comportement, vis-à-vis des enfants.

Elle ne doit pas entrer en conflit devant les enfants.

En aucun cas, les animateurs ne doivent faire preuve de violence, aussi bien verbale que physique, face à un enfant.

Il peut arriver qu'un enfant nous affectionne plus qu'un autre. L'équipe ne devra pas le montrer, mais devra être le plus juste et impartiale possible avec l'ensemble du groupe. Aucune différence ne peut être acceptée.

Il peut arriver qu'un enfant nous affectionne plus qu'un autre. L'équipe ne devra pas le montrer, mais devra être le plus juste et impartiale possible avec l'ensemble du groupe. Aucune différence ne peut être acceptée.

Chaque adulte veillera à bien marquer la distance et les limites entre lui et les enfants, de façon à ne pas laisser de situations ambiguës s'instaurer.

6. Évaluation du projet

L'évaluation du projet est envisagée à trois niveaux :

- **Les parents :**

Les parents sont invités à évoquer leurs attentes, envies et besoins.

Degré de satisfaction sur des activités très spécifiques avec intervenants.

- **Les enfants :**

La relation privilégiée entre l'équipe et les enfants permettra de définir avec eux leurs envies et besoins.

Les échanges sur les activités permettront de connaître le degré de satisfaction des enfants.

- **Chaque intervenant :**

Réunions de concertation, analyse des pratiques.

Temps d'échanges et de discussion.

Bilans réguliers.

Le bon fonctionnement de l'accueil périscolaire dépend de la coordination de l'équipe et du dialogue permanent entre adultes.

Participer à la mise en œuvre du projet, s'investir, s'impliquer toujours davantage pour le bien-être des enfants.

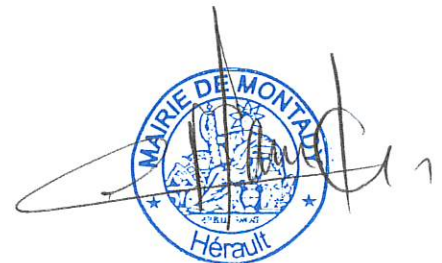
POUR :

Que l'enfant tire plaisir et satisfaction de ces temps imposés.

Que l'équipe et l'enfant s'épanouissent dans la vie collective.

Validation

le Maire, Christian Coulaud, le 19.10.26 signature



Élue à la jeunesse, Valérie Marlangeon, le signature

